

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE_2021_055

Séance du mardi 20 juillet 2021

Membres en exercice : 19

Date de la convocation: 15/07/2021

Présents : 13

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt juillet l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stephan MAURIN,

Votants: 13

Pour : 13

Contre : 0

Secrétaire de
séance: Michèle BUISSON

Présents : Clara ARBOUSSET, Catherine BLACLARD, Florence
BOISSIER, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX,
Julie DELES, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER,
Guillaume HARVOIS, Stephan MAURIN, Fabienne PUCHERAL
MOLINES

Représentés:

Excusés: Sophie BOISSIER, Olivier MALACHANNE, Thibaud

MALGOUYRES, Gilles MERCIER, Daniel MOLINES, Mathieu PUCHERAL

Absents:

**Objet: Mise en sécurité de la voie de Champlong du Bougès - Plan de Financement -
DE_2021_055**

Monsieur le maire présente au Conseil municipal les projets de mise en sécurité de la voie de Champlong du Bougès. Il s'agit de travaux de mise en sécurité d'une voie communale non revêtue, empruntée régulièrement par des chargements lourds (foin notamment) qui ne peuvent traverser le bourg du Pont de Montvert. Cette voie est également vitale pour la sécurité incendie du massif du Bougès (reliant la RD998 et la RD20 via « les 4 chemins »). L'état de plusieurs ponts est actuellement très préoccupant et nous voulons réaliser des travaux permettant de les sécuriser. Plusieurs murs de soutènement sont également à reprendre ainsi que les bas-côtés et quelques points stratégiques de la route.

Le montant des travaux s'élève à 58 318 € HT

Le plan de financement global pourrait être le suivant :

Montant de l'investissement : 58 318€ HT

DETR : 30 % - 17 495,40 €

ONF : 30 % - 17 495,40 €

Département : 20 % - 11 663,60 €

Autofinancement : 20 % - 11 663,60 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTTE la réalisation de ces travaux.

ACCEPTTE le plan de financement proposé par monsieur le maire.

CHARGE Monsieur le Maire de déposer le dossier de subvention auprès de l'Etat et du Département.

S'ENGAGE à prévoir la dépense dans son budget 2021.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,

Les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Stéphane Maurin

